

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL **de MONTMAIN 26 février 2021**

Convocation du 16 février 2021

Étaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, SAGRANGE Bernard, CHAVATTE Sophie, PEREZ Valérie, POLLIART Dominique, ROUSSEAU Fabrice, LETEURTOIS Anita, FAIVRE Jean-François, TAOIKALI Anli.

Absent excusé : RICHARD Laurent

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 janvier 2021

Position du conseil municipal sur le projet de réhabilitation de l'espace aquatique de Seurre par la Communauté de Communes Rives de Saône.

Mme le Maire rappelle que l'espace aquatique de Seurre est définitivement fermé au public en raison de problèmes de sécurité, en attente de travaux de remise en état.

Le projet de réhabilitation va être mis au vote le 10 mars prochain. En tant que déléguée, elle devra se prononcer pour ou contre, et souhaite sur un dossier aussi conséquent, avoir la position du conseil municipal.

Mme le Maire présente le projet de réhabilitation de l'espace aquatique Fernand BONNIN à Seurre porté par la Communauté de Communes tel qu'il a été arrêté par les délégués communautaires.

Elle présente ensuite les autres projets structurants de la communauté de Communes pour le mandat, et la prospective financière.

Les conseillers municipaux prennent chacun leur tour la parole afin de donner leur avis sur le sujet. Il ressort du débat que les conseillers municipaux, qu'ils soient plutôt favorables à la réhabilitation, se prononcent finalement contre en raison du coût du projet par rapport aux moyens financiers de la Communauté de communes.

Mme le Maire indique que, certaines communes ont décidé d'attribuer un fonds de concours à la communauté de communes pour l'aider à financer le projet. L'aide apportée varie entre 0 et 30 € par habitant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la question sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, si le conseil communautaire vote majoritairement pour la réhabilitation de la piscine.

Projet de clôture du jardin du logement communal :

Mme le Maire indique que la future locataire du logement a des enfants, et souhaiterait que le jardin du logement soit clos. Mme le Maire présente un devis pour la pose de grillage et de portails pour fermer l'accès au jardin du logement communal. Le conseil municipal se prononce favorable à la réalisation d'une clôture, mais demande à ce qu'un deuxième devis soit sollicité.

Délibération 1 : Travaux supplémentaires au logement communal.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise SAUNIER Raynald pour la dépose de volets, percement en biais des 4 gonds, fixation de tige en fer au scellement chimique, soudage à l'arc desdits gonds + reprise de la brique. Le montant du devis est de 400 € H.T. et TTC du fait que Mr SAUNIER est en autoentreprise

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SAUNIER et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 2 : Mise en conformité électrique des bâtiments communaux.

Mme le Maire indique que suite à la vérification des installations électriques des bâtiments communaux - mairie, église, salle des fêtes – il est apparu nécessaire de réaliser quelques travaux de remise aux normes.

Mme le Maire présente les 3 devis sur les différents lieux à modifier de l'entreprise COMPARET ; le montant de ces 3 devis est de 1 794,88 € H.T. soit 2 153,85€ T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise COMPARET sauf les 2 blocs de secours dans la salle des fêtes, ce qui porte le montant à 1 433,80HT et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 3 Désignation d'un délégué au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par délibération n°17-2021 en date du 3 février 2021, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Mme le Maire propose sa candidature pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme DECHAUD Martine.

Informations diverses :

Un compte rendu sommaire des dernières réunions de SIVOS, SICECO, Conseil d'École est fait.

Mme le Maire donne connaissance de la prochaine manifestation organisée par l'Association Rose Espoir.

Mme le Maire indique que, suite à la dernière parution obligatoire, le PLU rectifié est maintenant applicable.

Mme le Maire indique que les prochaines élections régionales et départementales se tiendront les 13 et 20 juin prochain, les conseillers sont priés de bloquer leur dimanche pour la tenue du bureau de vote.

Un courrier de Mme BOCHOT est lu en séance ; elle alerte sur un chat à priori errant, qui régulièrement attaque son chat (plusieurs passages chez le vétérinaire) et demande que la commune engage une réflexion sur ce sujet

Il a été constaté sur le chemin piétonnier de plus en plus de déjections canines... un rappel par message sera délivré aux habitants de Montmain

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	SAGRANGE Bernard
POLLIART Dominique	ROUSSEAU Fabrice	TAOIKALI Anli
PEREZ Valérie	CHAVATTE Sophie	FAIVRE Jean-François
LETEURTOIS Anita		